



---

## 58<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec le Groupe d'expertes sur la situation des droits de l'homme au Bélarus**

Genève, le 19 mars 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Groupe d'expertes pour son rapport et soutient la prolongation de son mandat.

A ce jour, plus de 1200 personnes sont emprisonnées au Bélarus pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Il est essentiel de mettre fin à ces violations systématiques et généralisées des droits de l'homme. La Suisse appelle à la libération de toutes les personnes arbitrairement détenues et demande que leur lieu de détention et leur état de santé soient communiqués à leurs familles et avocats.

Selon les rapports, des actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et des violences sexuelles et sexistes, continuent d'être commis de manière répandue contre les personnes arrêtées et détenues. Nous exhortons les autorités à mettre un terme à l'usage systématique de la torture, ainsi qu'à l'impunité qui l'accompagne. En outre, la détention au secret et la condamnation

par contumace doivent cesser. Toute personne jugée doit obtenir les garanties d'un procès équitable.

Enfin, la Suisse est profondément préoccupée par la conclusion du Groupe d'expertes, selon laquelle le crime contre l'humanité de persécution fondée sur des motifs politiques aurait été commis contre les Bélarusses perçus comme critiques ou opposés au gouvernement.

Mesdames les expertes, comment la communauté internationale peut-elle amener le Bélarus à un dialogue constructif sur la situation des droits de l'homme dans le pays ?

Je vous remercie.